

territoriales de l'aristocratie égalèrent presque celles de l'Église. Les empereurs qui appréhendaient pour leur pouvoir et pour la société elle-même, la croissance de la grande propriété nobiliaire, montrèrent, notamment à l'époque des dynasties isaurienne et macédonienne, une rare énergie pour en enrayer le développement. Les Isauriens (VIII^e siècle), par les dispositions de leur *Code rural*, interdirent le patronage et annulèrent les usurpations faites aux dépens des petits propriétaires. Les Macédoniens prohibèrent les aliénations de domaines, consenties par la classe pauvre au profit des grands, annulèrent les contrats entachés de fraude ou de violence, abolirent même sur ce point la prescription quarantenaire, qui couvrait les usurpations. Ils renouvelèrent l'interdiction du patronage et annulèrent les acquisitions faites au préjudice de l'État ou des bénéfices militaires (*pronoiai*). Ils défendirent âprement les intérêts du pouvoir central et des classes moyennes, menacés par les révoltes des grands seigneurs.

Parfois, on put croire, au cours de ce duel, que la puissance de la noblesse allait être abattue. Mais l'aristocratie profitait des crises politiques et de la faiblesse de certains règnes pour restaurer son autorité. Si elle ne parvint pas à s'organiser en féodalité indépendante, à la manière de celle d'Occident, si elle n'en connut ni la hiérarchie, ni les institutions caractéristiques le contrat féodal, la suzeraineté, la vassalité, l'hommage, si elle resta légalement dans la dépendance du pouvoir central, du moins, elle avait acquis dans ses domaines, à la fin du haut moyen âge, la quasi-plénitude de la souveraineté. Le grand propriétaire byzantin fut le maître dans ses terres ; il y exerça la juridiction sur les paysans. C'est par son entremise que le gouvernement dut faire exécuter ses ordres, et de mandataire du prince, il tendit continuellement à devenir une sorte de souverain local. Il eut des clients, grâce au patronage, à la recom-